

## CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

### CR – Réunion publique de lancement – 05.03.2024

#### Intervenants

**M. Christian ROBACHE**, Président du SIETREM, Vice-Président du département de Seine-et-Marne, Maire de Montévrain

**M. Jacques POTTIER**, Vice-Président du SIETREM en charge de l'UVE

**M. Marc SAVELLI**, Directeur Général des Services du SIETREM

**Mme Lydie VINCENT**, Directrice des Services Techniques du SIETREM

**Mme Virginie BRAGIGAND**, Responsable de projets au SIETREM

#### Animatrices concertation

**Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON**, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

**Mme Julie DUCHER**, Directrice Générale URBAYA

*Environ 35 participants*

*Début de la réunion à 18h35*

#### ACCUEIL

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique.

M. le Président remercie les citoyens, les élus et les collaborateurs du SIETREM de leur présence. Il rappelle que cette concertation n'est ni obligatoire, ni réglementaire mais qu'elle est volontaire, souhaitée et portée par l'ensemble des élus du SIETREM et préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes. C'est une réelle volonté des élus du SIETREM d'aller à la rencontre des citoyens et de dialoguer avec la population pour présenter dès à présent le projet. Cette concertation permettra d'affiner le cahier des charges dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP), le contrat actuel arrivant à terme au 31 décembre 2025.

#### CONTEXTE DU PROJET

##### **Quel est le périmètre du SIETREM ?**

M. Marc SAVELLI rappelle que le territoire du SIETREM compte 31 communes adhérentes et environ 310 000 habitants. Plusieurs installations sont implantées sur le territoire du SIETREM : 1 UVE, 1 centre de tri, 5 déchetteries, 1 plateforme de stockage du verre et 3 déchetteries mobiles.

##### **Quel est le rôle du SIETREM ?**

M. SAVELLI explique les différentes missions du SIETREM, la première étant de mener des actions de prévention et de sensibilisation à la gestion et au tri des déchets. Le SIETREM a en charge la collecte de plusieurs types de déchets : la pré collecte des déchets, la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective mais également la collecte des déchets verts, encombrants, déchets des marchés,

communaux, les points d'apport volontaire pour le verre et les points d'apport volontaire enterrés. Le SIETREM gère et exploite le réseau de déchetteries du territoire, et procède à la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels par incinération qui permet ainsi la production d'énergie, électricité et chaleur, mais également la valorisation de matière issue de la collecte sélective après tri.

### **Qu'est-ce qu'une UVE et quel est le fonctionnement de celle de Saint-Thibault-des-Vignes ?**

Mme Lydie VINCENT explique que l'objectif de l'UVE est, par le processus de l'incinération, de valoriser les déchets pour produire de l'énergie, de l'électricité comme de la chaleur. Au sein de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes, les ordures ménagères résiduelles arrivent par camion bennes qui déversent leurs contenus dans la fosse d'une contenance de 10 000 tonnes (environ 5 200 m<sup>3</sup>). Un grappin récupère les déchets de la fosse pour alimenter les fours. Deux lignes de four vont ensuite permettre d'incinérer les déchets qui deviennent des « mâchefers » (résidus) stockés sur site puis évacués pour être ensuite recyclés. La vapeur produite par l'incinération des déchets permet de faire tourner le turboalternateur pour produire de l'électricité, et servira bientôt à alimenter le réseau de chaleur urbain auquel l'UVE sera prochainement reliée. Les fumées en sortie de cheminées sont épurées pour limiter les rejets polluants dans l'atmosphère (Nox). Des analyses sont réalisées en continu et des contrôles réguliers sont effectués au sein de l'UVE par un organisme agréé. Les rejets atmosphériques actuels respectent bien entendu les seuils réglementaires imposés et sont même 4 fois inférieurs aux normes.

### **D'où proviennent les déchets qui sont collectés, traités et valorisés au sein de l'UVE du SIETREM ?**

Mme VINCENT précise qu'en 2023, c'est plus de 160 000 tonnes de déchets qui ont été collectés, traités et valorisés par l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes alors que la capacité réglementaire de l'UVE est de 155 000 t/an. Les déchets proviennent essentiellement du territoire du SIETREM mais le SIETREM valorise également une partie des déchets du SYCTOM et du SIETOM 77 dans le cadre de conventions de coopération, ainsi que les déchets tiers autorisés par le contrat de Délégation de Service Public.

### **Quelles sont la production et la consommation de l'UVE ?**

Mme Virginie BRAGIGAND souligne qu'en 2023, plus de 72 000 MWh ont été produits par l'UVE, dont plus de 62 000 ont été vendus à EDF. L'UVE consomme ainsi environ 10 000 MWh/an.

Mme BRAGIGAND précise qu'aujourd'hui le titulaire de la DSP est Suez Recyclage Valorisation Énergie, dont le contrat prend fin le 31.12.2025. Un marché vient donc d'être publié pour renouveler la DSP, l'occasion pour le SIETREM d'aller au-delà des exigences réglementaires et environnementales.

## **OBJECTIFS ET ENJEUX**

### **En quoi consiste le projet de modernisation de l'UVE du SIETREM ?**

Mme BRAGIGAND explique que ce projet doit avant tout répondre à la vétusté des lignes de four. En effet, un diagnostic technique a été réalisé et a conclu à la nécessité de remplacer la 1<sup>ère</sup> ligne de four mise en service en 1985 et de profiter de cette rénovation pour augmenter également le rendement de la 2<sup>ème</sup> ligne de four mise en service en 1995, en la remplaçant par une nouvelle. Cette modernisation permettra d'optimiser les performances énergétiques de l'UVE en augmentant de fait la production d'électricité et de chaleur. Cela permettra de générer des recettes accrues par la revente d'électricité et de chaleur et par le traitement supplémentaire de tonnages extérieurs.

A ce jour, le coût des travaux est estimé à 186 M€ HT. Depuis 2 ans, un bureau d'ingénierie spécialisé accompagne le SIETREM dans les études et diagnostics techniques.

Mme BRAGIGAND précise qu'il y a une nécessité de s'adapter à l'évolution des approvisionnements du SIETREM et d'anticiper la raréfaction des capacités de traitement à l'échelle de l'Ile-de-France et rappelle qu'actuellement 20 000 t de déchets proviennent des conventions de coopération publique-publique (SYCTOM et SIETOM 77) et 37 000 t des tiers.

### Quel est donc le projet de rénovation privilégié par le SIETREM ?

Mme VINCENT explique que l'objectif du projet est d'optimiser l'existant. Ce projet se fera dans l'enveloppe du bâtiment existant. Il y a de la place au sein de l'UVE, il y aurait même de la place pour réaliser une 3<sup>ème</sup> ligne de four mais ce n'est pas le scénario privilégié. L'UVE peut donc être rénovée en conservant le bâtiment existant, le projet n'est ainsi pas concerné par le « Zéro Artificialisation Nette ». L'enjeu majeur reste de remplacer les 2 lignes de four pour répondre à la vétusté de l'équipement. La modernisation de l'UVE permettra ainsi à l'installation d'être encore plus vertueuse et de surpasser les normes environnementales réglementaires. Au regard des études et des diagnostics techniques réalisés, la capacité de traitement des déchets de l'UVE peut être augmentée, avec un nouveau tonnage envisagé de 215 000 t/an. Le chantier est prévu par phases avec des travaux qui permettront d'assurer une continuité du service de traitement et de valorisation des déchets.

### Quels sont les impacts et les avantages du projet de modernisation de l'UVE ?

Mme VINCENT précise qu'il n'y aura pas d'impact visuel sur le paysage puisqu'aucune installation nouvelle ne sera créée. Les rejets des eaux et les rejets atmosphériques sont actuellement conformes à la réglementation, et avec la modernisation de l'UVE les installations seront encore plus vertueuses. En termes de flux de camions, l'augmentation sera à peine perceptible étant donné le trafic actuel de véhicules au sein de la zone d'activités. A ce titre, M. SAVELLI souligne que des comptages ont été réalisés. On compte ainsi 2 000 véhicules/jour, principalement des poids lourds (PL), sur l'ensemble de la zone d'activités dont 60 PL pour l'UVE. L'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE va entraîner une augmentation de 20 PL/jour, soit seulement 1%. De plus, la flotte de véhicules du SIETREM sera renouvelée en 2025 avec des véhicules propres.

A noter que traiter les tonnages des établissements voisins franciliens permet une gestion « locale » des déchets et évite de faire parcourir aux déchets (et donc aux camions) des centaines de kilomètres. Mme BRAGIGAND indique qu'une étude faune et flore a été initiée en 2023 et qu'elle sera terminée à l'automne prochain afin de prendre en compte les 4 saisons.

En ce qui concerne les avantages du projet, Mme VINCENT rappelle l'ambition en termes de réduction des impacts sur l'environnement. Par ailleurs, l'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE doit contribuer à réduire l'enfouissement des déchets, et à produire davantage d'énergie. L'ensemble de ces exigences est intégré au cahier des charges des entreprises qui se positionneront pour le renouvellement de la DSP.

### Pourriez-vous nous dire en quelques mots quels sont les engagements du SIETREM pour l'environnement ?

Mme VINCENT expose ainsi les engagements forts du SIETREM :

- Poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention sur la bonne gestion des déchets.
- Tendre vers le « 0 enfouissement ».
- Transformer les déchets en ressource, via la production d'électricité et de chaleur.

### Quel est le calendrier prévisionnel ?

Mme VINCENT informe des grandes étapes qui vont jaloner le projet sur les 10 années à venir : attribution du nouveau contrat de DSP au 2<sup>ème</sup> semestre 2025 pour une entrée en activité du nouveau délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; 2026-2027 réalisation de l'enquête publique réglementaire et de l'autorisation environnementale en vue d'un démarrage des travaux de l'UVE en 2028. La fin du chantier et la mise en service de l'UVE modernisée sont prévues en 2034.

## - TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC SUR LE PROJET -

En marge du projet porté par le SIETREM, M. Marc SAVELLI souhaite informer la population du projet de création d'une voie de contournement porté par l'État, la Communauté d'Agglomération Marne et

Gondaire et la Ville de Saint-Thibault-des-Vignes. Cette voie partira du carrefour de la base de loisirs de Torcy, passera sous la francilienne, pour rejoindre la zone d'activités économiques à côté du SIETREM, ce qui permettra ainsi de désengorger le secteur.

### **Question 1 : Que fait-on des déchets enfouis, non incinérés ?**

Mme Lydie VINCENT explique que des encombrants qui auparavant partaient en enfouissement sont désormais collectés par le SIETREM en porte-à-porte. Ces bennes de collecte sillonnent l'ensemble du territoire pour collecter ces déchets dorénavant incinérés. Elle rappelle que le SIETREM incite également la population à venir en déchetterie ou aux points d'apport volontaire. Aujourd'hui, le SIETREM observe que le volume de déchets déposé en bennes dites « divers » tend à diminuer. Mme VINCENT indique que l'objectif du SIETREM est de tendre vers le 0 enfouissement, en s'appuyant notamment sur les filières de recyclage spécialisées (petits équipements, mobiliers, jouets...). Elle souligne que des efforts restent à faire pour lutter contre les dépôts sauvages et les sorties de poubelles hors jours de collecte qui obligent les services techniques des communes à récupérer eux-mêmes ces déchets. Les déchets ainsi collectés partent malheureusement en enfouissement. Le SIETREM entend renforcer ses actions de prévention et de sensibilisation avec les collectivités concernées.

M. Marc SAVELLI précise que l'un des objectifs fixé par le Président et les délégués du SIETREM est de tendre vers le 0 enfouissement. Sur le territoire du SIETREM, environ 90 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles sont traitées et valorisées pour produire de l'énergie. Les encombrants représentent un volume non négligeable de 10 000 t/an. En 2021, 100 % étaient enfouis, aujourd'hui 100% sont valorisés en production d'électricité ! Nous allons poursuivre le travail sur la gestion des flux de déchets, continuer à travailler avec les services techniques des communes pour que tout ce qui est collecté par leurs soins puisse être traité et valorisé.

### **Question 2 : Pourquoi la capacité de traitement en Ile-de-France réduit-elle ?**

M. SAVELLI explique que l'Ile-de-France continue d'accueillir de nouveaux habitants et compte aujourd'hui plus de 12 millions d'habitants qui génèrent de fait des déchets. En parallèle, les capacités d'incinération des déchets diminuent. Au début des années 2000, il a été décidé que le SYCTOM, qui gère les déchets de la Ville de Paris et des communes limitrophes et qui incinère 2 millions de tonnes par an sur 3 UVE implantées en région parisienne, réduirait de moitié la capacité d'incinération de l'UVE implantée à Ivry-sur-Seine (94). Ce choix a été fait en anticipation de la mise en place du tri des déchets, attendu que le tonnage des ordures ménagères résiduelles baisse. Mais c'était sans tenir compte de la croissance démographique francilienne. Ainsi, l'UVE d'Ivry-sur-Seine qui traitait et valorisait 730 000 t/an sera remplacée par une UVE d'une capacité de 350 000 t/an en 2025. En attendant cette mise en service, le SYCTOM doit gérer un excédent de 300 000 t de déchets par an. Il s'agit donc pour le SIETREM de penser son installation et son activité à l'échelle du territoire francilien, dans un esprit de « mutualisation » des installations.

### **Question 3 : Le procédé d'incinération engendre des dégagements de fumées. Que sort-il exactement de la cheminée ? Quels sont les impacts pour les habitants ?**

M. SAVELLI explique que des mesures sont effectuées par le biais de capteurs posés sur les installations. D'autres capteurs sont implantés au niveau de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes et des prélèvements ont été effectués sur le lait des vaches de la ferme. Bien que nous disposions d'une UVE vétuste, des travaux de mise aux normes ont toujours été réalisés par anticipation et le SIETREM n'a jamais fait d'économie quant à ce sujet. Des relevés sont effectués et transmis en continu aux services de l'État pour vérifier que les rejets sont conformes. Par rapport aux Nox, M. SAVELLI rappelle que les taux de rejets atmosphériques de l'UVE sont actuellement 4 fois inférieurs aux seuils fixés par la réglementation. Par conséquent, avec un équipement plus moderne, nous serons encore plus vertueux qu'à l'heure actuelle.

Mme VINCENT ajoute que 2/3 des équipements de l'UVE servent à traiter les éléments qui émanent de l'incinération. Toutes ces informations sont présentées dans le rapport d'activités annuel du SIETREM.

#### Question 4 : Quid des furanes ? Quid des mâchefers, où sont-ils stockés et où vont-ils ? Quelles conséquences pour nos sols ?

Mme VINCENT explique que pour les dioxines et furanes, des pièges à particules sont implantés un peu partout à proximité de l'UVE, à Pomponne, à Saint-Thibault-des-Vignes, etc. Ils servent à vérifier le taux de métaux lourds et à capter les particules avant qu'elles n'aillent dans le sol. En ce qui concerne les fumées, l'UVE est équipée de capteurs qui procèdent à des analyses en laboratoire. Il n'existe aucune obligation réglementaire d'analyser les sols, mais comme vient de l'évoquer M. SAVELLI, des analyses sont effectuées sur le lait des vaches de la ferme voisine.

Au sujet des mâchefers, M. SAVELLI précise que ces résidus correspondent à environ 20% de la quantité d'ordures ménagères résiduelles (soit environ 25 000 t de déchets). Jusqu'en 2017, la société YPREMA récoltait les mâchefers pour les traiter mais depuis il y a un vrai déficit de traitement de ces résidus à l'échelle de la région francilienne. Depuis la nouvelle mandature du SIETREM, le sujet est devenu un enjeu majeur. Il est question de 800 000 t de mâchefers qui ne peuvent pas être traitées en Ile-de-France. Jusqu'en 2020, nos mâchefers partaient à Strasbourg. Aujourd'hui, nous avons trouvé des solutions de proximité, à 125 km de l'UVE, réduisant ainsi l'empreinte carbone. Nous restons cependant à la recherche de partenaires pour investir dans la mise en place de solutions pour dépolluer les mâchefers et les transformer en sable noir épuré propice à une réutilisation en sous-couche routière par exemple. Il faudrait pour cela créer une unité de maturation de mâchefers avec des itérations successives pour épurer la matière. Mais ceci est un processus extrêmement coûteux.

## LES MODALITES ET LE PLANNING DE LA CONCERTATION

Mme Julie DUCHER rappelle qu'il s'agit d'une concertation volontaire et préalable au projet de modernisation de l'UVE du SIETREM. Les modalités de cette concertation ont été esquissées dans la déclaration d'intention déposée en Préfecture fin 2023, publiée sur le site internet et les réseaux sociaux du SIETREM, et relayée par les communes. La concertation a plusieurs objectifs : donner aux citoyens des clés de compréhension du projet, répondre aux questions de la population, amender et compléter le cahier des charges dans le cadre du renouvellement de la DSP, et initier le dialogue qui se poursuivra ensuite avec l'enquête publique à venir qui, elle, est obligatoire et réglementaire.

Mme DUCHER rappelle les temps forts de la concertation qui va s'échelonner sur 3 mois avec une première réunion publique dite de lancement qui a lieu ce soir, la tenue de 2 ateliers citoyens qui vont permettre d'approfondir le projet de modernisation, de se familiariser avec le fonctionnement de l'UVE et la notion de DSP, et d'envisager plus largement l'implication des citoyens dans le projet, durant le chantier et après. Ces 2 ateliers auront lieu les lundis 11 et 25 mars prochain à 18h30 au SIETREM. Les inscriptions peuvent se faire ce soir à l'issue de la réunion et également par email à [concertation@sietrem.fr](mailto:concertation@sietrem.fr). D'autres temps de rencontre sont également prévus à travers 3 permanences mobiles qui permettront à d'autres citoyens de s'informer et de s'exprimer sur le projet. 3 dates avec des plages horaires différentes sont prévues dans des lieux distincts, afin d'aller à la rencontre de l'ensemble des habitants du territoire :

- *Permanence n°1 : mercredi 20 mars de 15h à 18h au centre <sup>ciad</sup> Bay 2 à Collégien*
- *Permanence n°2 : vendredi 22 mars de 9h à 12h sur le marché de Lagny-sur-Marne*
- *Permanence n°3 : mardi 26 mars de 17h à 19h à la gare de Thorigny-sur-Marne*

Une réunion publique de restitution viendra ensuite clôturer ce premier cycle de concertation le 14 mai à 18h30 au centre culturel Marc Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes. Cette réunion publique sera l'occasion de faire la synthèse des échanges tenus lors de la concertation et de présenter la façon dont



le SIETREM tiendra compte des avis et idées partagés. Le bilan de la concertation sera rendu public et versé au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Mme DUCHER insiste sur le fait que les citoyens peuvent également poser toutes leurs questions à l'adresse mail dédiée [concertation@sietrem.fr](mailto:concertation@sietrem.fr).

#### - TEMPS D'ECHANGES AVEC LE PUBLIC SUR LA CONCERTATION -

Aucune question.

#### CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les citoyens, rappelle que les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès ce soir aux ateliers ou via l'adresse mail [concertation@sietrem.fr](mailto:concertation@sietrem.fr) et informe les citoyens que les éléments présentés ce soir ainsi que le compte-rendu de cette réunion publique seront disponibles et mis en ligne dans les prochains jours.

*- Fin de la réunion à 19h48 -*